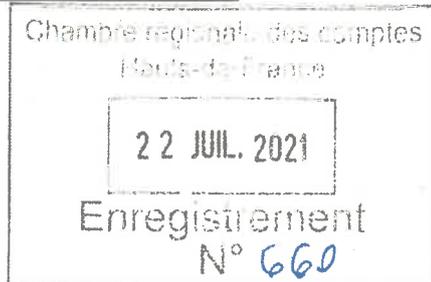




**MOUVAUX**  
UNE VILLE À VIVRE

Direction Générale

Dossier suivi par :



à Mouvaux, le 15 juillet 2021

**Monsieur Frédéric ADVIELLE**

Président de la Chambre Régionale  
des Comptes  
Hauts-de-France  
Hôtel Dubois de Fosseux  
14, rue du Marché au Filé  
62 012 ARRAS Cedex

**Nos réf. : ED/PL**

**Objet : CRC - Rapport d'observations définitives.**

Monsieur le Président,

Vous m'avez adressé le 23 juin 2021 le rapport d'observations définitives suite à l'examen de la gestion de la ville de Mouvaux pour les exercices 2016 et suivants.

Après une lecture attentive et conformément à la possibilité qui m'est offerte par les dispositions de l'article L 243-5 du code des juridictions financières, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-dessous des réponses et des compléments d'informations.

Concernant le rappel au droit sur le respect du délai global de paiement et la liquidation, le cas échéant, des intérêts moratoires prévus à l'article L. 2192-13 du code de la commande publique :

L'absentéisme au sein de la Direction des Finances a en effet engendré un retard de paiement (sur 6 agents, 3 ont été absents pendant plusieurs mois entre 2019 et 2020 pour motif de maladie ou de congé maternité). Le retour de deux agents début 2021 a permis une nette amélioration du délai de paiement. En effet, le délai global de paiement est passé de 44,47 jours en mai 2020 à 33,11 jours en mai 2021. La Collectivité devrait retrouver un délai global de paiement inférieur à 30 jours d'ici la fin de l'année.

La Collectivité propose donc de considérer ce rappel au droit n° 1 comme étant « en cours de mise en œuvre ».

Concernant la recommandation relative à la mise en cohérence de l'inventaire et de l'état de l'actif afin de disposer d'un état fiable du patrimoine communal :

La qualité comptable, et notamment le suivi des immobilisations, a pâti des difficultés en termes de ressources humaines connues par la Direction des Finances depuis quelques années. Le travail de mise à jour de l'actif a été engagé au printemps 2021, l'objectif étant d'aboutir à une mise en conformité de l'inventaire et de l'état de l'actif à la fin de l'exercice 2021, en vue du changement de logiciel comptable.

La Collectivité propose donc de considérer cette recommandation n° 3 comme étant « en cours de mise en œuvre ».

**VILLE DE MOUVAUX**

MAIRIE DE MOUVAUX • 42, BOULEVARD CARNOT • BP 20029 • 59559 MOUVAUX CEDEX

TEL : 03 20 76 27 27 • FAX : 03 20 76 27 00 • WWW.MOUVAUX.FR • WEBMASTER@MOUVAUX.FR

VILLE DE MOUVAUX @VILLEDEMOUVAUX MOUVAUX

Concernant la recommandation sur le programme pluriannuel d'investissement et un plan de financement associé :

La Collectivité dispose d'un programme pluriannuel de financement et d'un plan de financement associé, qui servent d'outil de pilotage à l'Autorité Territoriale, même s'ils ne sont pas délibérés en Conseil Municipal (aucune obligation en ce sens).

Les perspectives financières à horizon 2024 sont construites sur la base d'hypothèse d'évolution des produits et charges de fonctionnement au fil de l'eau, ce que la Collectivité ne re-questionne pas.

Néanmoins, la Collectivité intègre à ses propres perspectives une hypothèse de résultat de clôture de 2 millions d'euros par an, en cohérence avec ses dernières clôtures d'exercice puisque tous les exercices depuis 2018 ont dégagé un résultat de clôture supérieur à 2 millions d'euros (jusqu'à 3,5 millions d'euros en 2020). Or, ce résultat de clôture participe chaque année au financement des dépenses d'équipement N+1.

L'hypothèse d'un résultat de clôture de 2 millions d'euros par an est assise sur le fait que les dépenses d'équipement ne donnent jamais lieu à un taux de réalisation de 100%, contrairement aux hypothèses retenues par la Chambre.

Par ailleurs, les perspectives financières de la Chambre ne tiennent pas compte de l'ensemble des marges de manœuvre de la collectivité, notamment en investissement.

En effet, le programme pluriannuel d'investissement construit par la Collectivité s'appuie sur des hypothèses raisonnables de subventions de nos partenaires institutionnels. Or, celles-ci ne sont pas reprises dans les perspectives financières de la Chambre. A noter que la Collectivité n'inscrit au Budget que les subventions notifiées, et adapte ses plans de financements en fonction des montants eux aussi notifiés.

En outre, comme le mentionne la Chambre, la Collectivité prévoit à son programme pluriannuel d'investissement (mis à jour après le vote du Budget Primitif 2021) 12,6 millions d'euros de dépenses d'équipement d'ici 2024. La Chambre indique que 5,6 millions d'euros d'entre elles ne sont affectées à aucun projet identifié. En effet, le programme pluriannuel d'investissement intègre pour les années 2022 à 2024 une somme de 1,2 million d'euros par an (soit 3,6 millions d'euros et non 5,6) pour les investissements divers relevant essentiellement du gros entretien et de la rénovation de son patrimoine (notamment réfection des toitures et rénovation thermique) et d'une multitude de petits travaux identifiés et pour lesquels, par souci de lisibilité du PPI, il a été fait le choix de regrouper ces lignes. Ces sommes regroupées participent de la bonne anticipation des besoins de la Collectivité.

Consciente de la nécessité de piloter au plus près ses budgets, la Collectivité a par ailleurs identifié certaines de ses lignes comme variables d'ajustement en fonction de la persistance de la crise sanitaire si ses marges financières se trouvaient réduites.

Enfin, même si la Collectivité s'efforce d'autofinancer ses dépenses d'investissement en maîtrisant notamment ses dépenses de fonctionnement, ses excellents ratios financiers lui permettent d'avoir recours à l'emprunt si nécessaire sans dégrader ses capacités financières.

La Collectivité propose donc de considérer cette recommandation n° 4 comme étant « totalement mise en œuvre ».

Concernant la recommandation sur le cadre juridique d'intervention en matière de propriété urbaine, je vous informe que le Conseil Municipal a délibéré, le 16 juin dernier, le lancement de la concertation en vue de l'élaboration de son agenda 2030 communal. Le plan d'actions qui en découlera nous permettra d'actualiser nos outils d'intervention. Je souligne *une fois encore* et comme nous vous l'avions déjà précisé dans nos remarques sur le rapport d'observations provisoires, que les codes de la santé publique, de l'environnement et pénal permettent à notre police municipale d'intervenir pour la constatation et la verbalisation d'infractions sur le domaine public ainsi que privé.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



*Bien cordialement*

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Eric Durand", written over a horizontal line.

**Eric DURAND**

Maire